

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	CONTEXTE GENERAL.....	3
2.1	PRESENTATION DE L'ETUDE	3
2.2	PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE	3
2.2.1	GEOGRAPHIE.....	3
2.2.2	TOPOGRAPHIE.....	4
2.2.3	HYDROGRAPHIE	5
2.2.4	HYDROGEOLOGIE.....	5
2.2.5	CLIMAT.....	5
2.2.6	DEMOGRAPHIE.....	6
2.2.7	DOCUMENT D'URBANISME.....	7
2.2.8	CARTE DES ALEAS	7
3	ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL.....	8
3.1.1	ORGANISATION ET GESTION.....	8
3.1.2	DESCRIPTION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	9
4	CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI.....	15
5	ZONAGE ET REGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	23
5.1	CADRE REGLEMENTAIRE	23
5.2	GENERALITES	24
5.3	PROPOSITION DE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	24
5.4	PROPOSITION D'UNE NOTICE CONCERNANT LES EAUX PLUVIALES A INTEGRER AU PLU.....	24
6	ANNEXE – NOTICE EAUX PLUVIALES A ANNEXER AU PLUI.....	26

1 INTRODUCTION

En parallèle de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Bièvre Isère Communauté a décidé de procéder à l'élaboration des zonages d'eaux pluviales de ses 54 communes.

Le territoire intercommunal ne présente pas de problématique majeure liée au ruissellement. Certaines communes sont néanmoins soumises à des ruissellements sur leurs coteaux en cas de pluie intense.

La finalité de la présente étude est d'élaborer le zonage d'eaux pluviales sur les **zones urbanisables et à urbaniser** des 54 communes de Bièvre Isère Communauté, en prenant en considération les problèmes liés au ruissellement, à la sous capacité des réseaux pluviaux existants et à l'absence d'ouvrages de gestion des eaux pluviales.

L'objectif est :

- De procéder à un diagnostic de la situation actuelle en vue de situer les zones de désordres et d'en comprendre les causes,
- De proposer un zonage d'assainissement pluvial afin de définir les modalités de la gestion des eaux pluviales sur chaque commune.

Les propositions formulées dans ce document permettront à la collectivité de faire des choix pour orienter l'urbanisation future et de définir le mode de gestion des eaux pluviales à mettre en œuvre en fonction des problèmes de ruissellement, de la capacité du milieu récepteur et de l'aptitude des sols à l'infiltration, dans le respect du milieu naturel.

Le classement d'une zone a simplement pour effet de déterminer le mode de gestion des eaux pluviales qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- Ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux
- Ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une ouvrage de gestion des eaux pluviales conforme dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau pluvial,
- Ni de constituer un droit pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement pluvial nécessaires à leur desserte.

Le présent rapport constitue le document de référence présenté en enquête publique. Il met à jour les conclusions des différents schémas directeurs menés sur le territoire, en expliquant au public les choix faits par Bièvre Isère Communauté.

2 CONTEXTE GENERAL

2.1 PRESENTATION DE L'ETUDE

La présente étude a pour objet **l'élaboration des zonages d'eaux pluviales** des 54 communes du territoire de Bièvre Isère Communauté, dans le cadre de la réalisation du PLU intercommunal.

Cette étude vise à répondre aux objectifs suivants :

1. Fournir les informations attendues en matière d'assainissement pluvial dans l'élaboration des documents d'urbanisme ;
2. Actualiser les plans de zonage des eaux pluviales établis sur les communes de Beauvoir de Marc, Pajay, Saint Geoires, La Frette, La Côte Saint André, Lieudieu, Marcilloles, Savas-Mépin, Saint Anne sur Gervonde, Thodure et Tramolé ;
3. Réaliser les zonages des eaux pluviales sur le reste du territoire intercommunal

L'objectif du zonage des eaux pluviales est de définir :

- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

2.2 PRESENTATION DE L'AIRE D'ETUDE

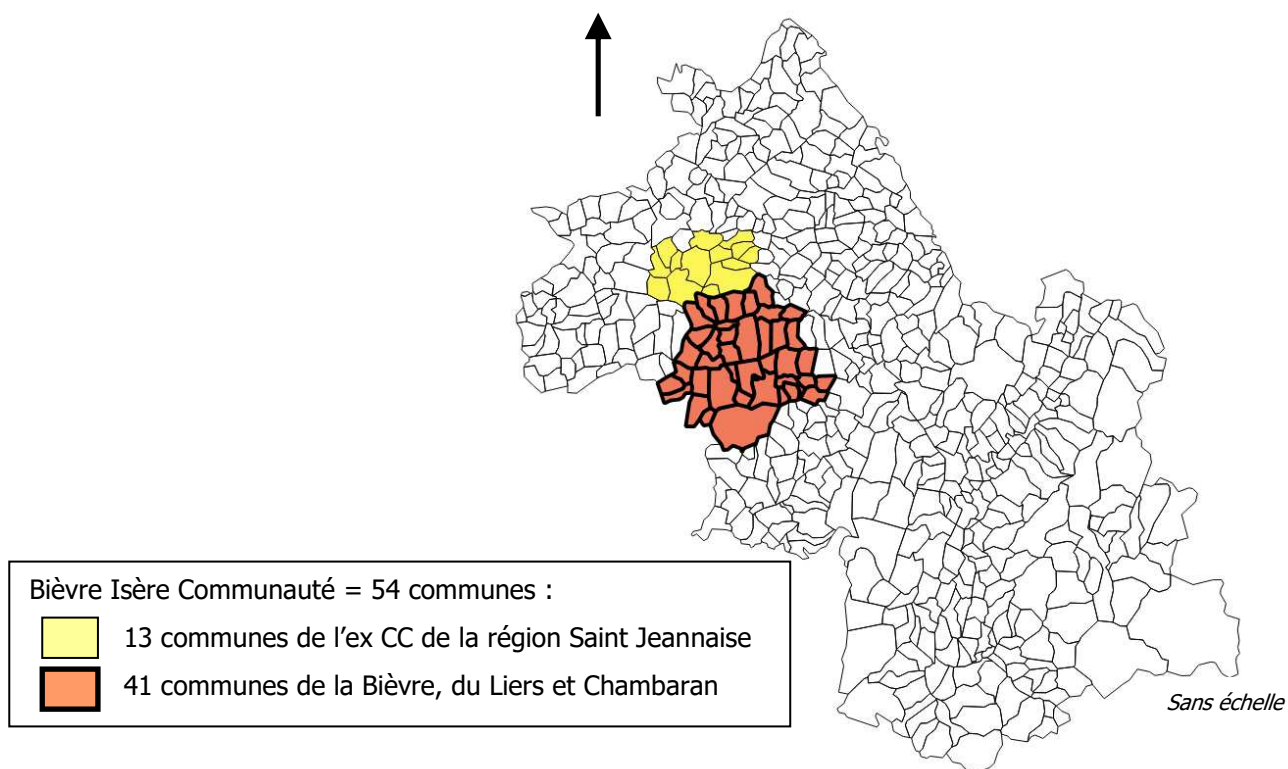
2.2.1 GÉOGRAPHIE

Bièvre Isère Communauté regroupe 54 communes :

54 communes			
ARTAS	CULIN	MEYRIEU LES ETANGS	SAINT JEAN DE BOURNAY
ARZAY	FARAMANS	MONTFALCON	SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS
BALBINS	GILLONNAY	NANTOIN	SAINT PAUL D'IZEAUX
BEAUFORT	LA COTE SAINT ANDRE	ORNACIEUX	SAINT PIERRE DE BRESSIEUX
BEAUVOIR DE MARC	LA FORTERESSE	PAJAY	SAINT SIMEON DE BRESSIEUX
BOSSIEU	LA FRETTE	PENOL	SAINTE ANNE SUR GERVONDE
BRESSIEUX	LE MOTTIER	PLAN	SARDIEU
BREZINS	LENTIOL	ROYAS	SAVAS - MEPIN
BRION	LIEUDIEU	ROYBON	SEMONS
CHAMPIER	LONGECHENAL	SAINT AGNIN SUR BION	SILLANS
CHATENAY	MARCILLOLES	SAINT CLAIR SUR GALAURE	THODURE
CHATONNAY	MARCOLLIN	SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	TRAMOLE
COMMELLE	MARNANS	SAINT GEOIRS	VILLENEUVE DE MARC
		SAINT HILAIRE DE LA CÔTE	VIRIVILLE

Le territoire de l'étude se situe entre Lyon (~ 30 km au nord-ouest), Vienne (~ 15 km à l'Ouest), Grenoble (~ 50 km au sud-est) et Valence (~ 70 km au sud-ouest).

Les communes de Bièvre Isère Communauté sont toutes situées dans le département de l'Isère. La carte suivante permet de situer les 54 communes dans le département. Certaines communes sont limitrophes avec le département de la Drôme.



2.2.2 TOPOGRAPHIE

L'aire de l'étude s'inscrit principalement dans la plaine de la Bièvre, du Liers, de la Valaise et de la Gère. Il s'agit de vallées ouvertes entre celles de l'Isère et du Rhône, bordées par des collines et des plateaux.

Les vallées du Liers et de la Bièvre confluent à l'aval de Beaurepaire pour former la vallée de la Valloire.

L'altitude varie entre ~ 750 m au niveau des coteaux du col de Toutes Aures (au sud-est du territoire), à 275 m au niveau de la confluence entre la Bièvre et le Liers.

La Gère s'écoule d'Est en Ouest de Lieudieu jusqu'à Vienne où elle se jette dans le Rhône.

Le plateau de Bonnevaux sépare les vallées du Liers et de la Gère.

L'altitude varie de 570 m au niveau du plateau de Bonnevaux à 280 m au niveau de l'Amballon à Savas-Mépin.

2.2.3 HYDROGRAPHIE

D'un point de vue hydrographique, les écoulements sont dirigés vers l'ouest, vers le Rhône.

L'aire d'étude peut être divisée en plusieurs bassins versants :

- Plaine de la Bièvre : Cette plaine collecte les écoulements superficiels provenant des reliefs alentours et principalement ceux issus du plateau de Chambaran, avec notamment : la Ravageuse à Izeaux, le Rival à Saint-Etienne de Saint Geoirs, la Baïse à Saint Siméon et la Pérouse à Virville. Seul le ruisseau du Rival possède un écoulement pérenne dans la plaine.
- Plaine du Liers. Cette plaine collecte les écoulements provenant du plateau de Bonnevaux (Suzon et ruisseau des Eydoches).

Au niveau des plaines de la Bièvre et du Liers, on peut considérer que globalement le réseau hydrographique alimente la nappe.

L'exutoire superficiel principal du bassin Bièvre Liers Valloire est le cours d'eau « les Collières » qui se jette en rive gauche du Rhône au niveau de St Rambert d'Albon.

- Plateau de Chambaran (au Sud-Ouest) : le réseau hydrographique est dirigé vers le ruisseau de la Galaure, affluent du Rhône. Il traverse les communes de Roybon, Montfalcon et Saint Clair sur Galaure.
- Vallée de la Gère (affluent du Rhône), qui s'écoule d'Est en Ouest de Lieudieu à Vienne et qui reçoit principalement en amont les écoulements du plateau de Bonnevaux et de la Valaise (à Meyssiez).

L'Amballon qui fait partie du bassin versant de la Gère, reçoit les eaux du ruisseau de Charavoux, puis rejoint la Véronne à Moidieu-Détourbe.

La Gervonde fait également partie du bassin versant de la Gère et reçoit les eaux de la Bielle à Saint Jean de Bournay, puis rejoint l'Amballon à Savas Mépin.

2.2.4 HYDROGÉOLOGIE

Trois nappes principales sont présentes sur le secteur :

- Nappe alluviale de Bièvre-Valloire : aquifère fortement sollicité,
- Nappe de la molasse du Bas-Dauphiné : aquifère faiblement sollicité mais à fortes potentialités et à préserver pour les générations futures
- Nappe alluviale de la vallée de Vienne : aquifère fortement sollicité.

Dans le cadre du **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE/RMC), les eaux de ces nappes ont été classées comme des **milieux aquatiques à forte valeur patrimoniale**.

2.2.5 CLIMAT

L'Isère est soumise à un climat très diversifié selon l'altitude et l'exposition : se mêlent les influences atlantique, continentale, alpine et aussi méditerranéenne. La géographie commande le climat du département.

Globalement, sur le territoire d'étude, le climat est de type semi-continental. Ce climat est plutôt changeant à cause de ses températures qui varient sans cesse d'une saison à l'autre (forte amplitude thermique).

La pluviométrie moyenne sur la zone d'étude est de l'ordre de **850-900 mm**. La variabilité inter annuelle est très marquée. Les précipitations peuvent varier de l'ordre de 1300 mm/an (1988) à moins de 700 mm/an (1997).

On observe des étés chauds et des hivers froids et neigeux. Ainsi en hiver, les températures peuvent être en moyenne de l'ordre de 0°C, en été des températures à plus de 30 °C.

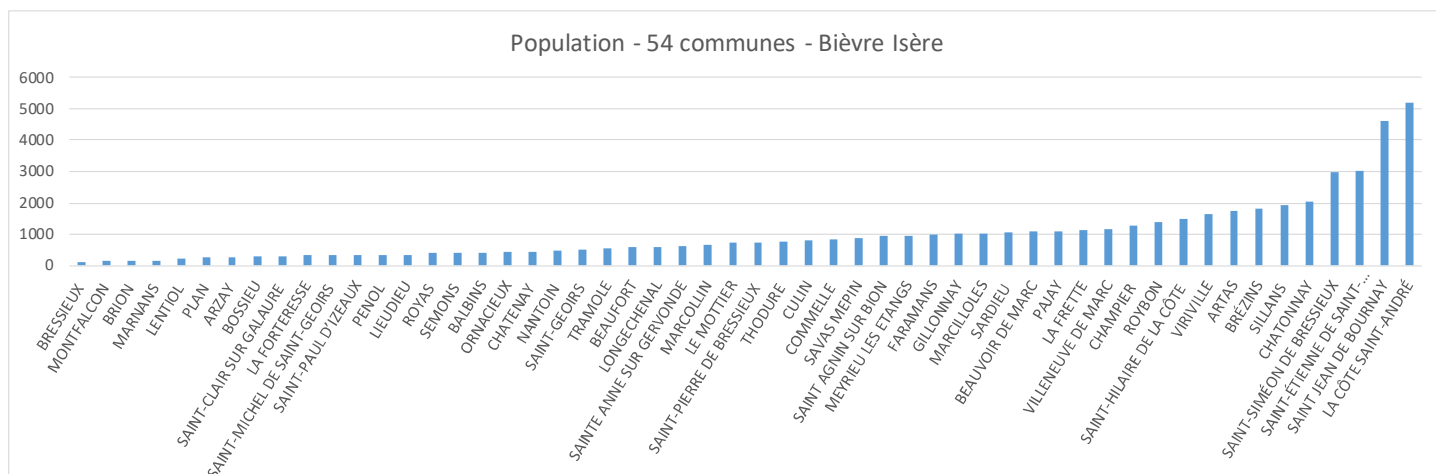
Le bassin versant de la Gère subit un climat relativement froid pour sa partie amont, car située dans le secteur dit des « Terres Froides » de l'Isère et l'influence rhodanienne pour sa partie aval.

2.2.6 DEMOGRAPHIE

Les 54 communes du secteur d'étude comptent ~ 54 000 habitants en 2016 (source : INSEE).

Nom commune	Nb Hab.	Nom commune	Nb Hab.
ARTAS	1762	MONTFALCON	139
ARZAY	254	NANTOIN	473
BALBINS	414	ORNACIEUX	427
BEAUFORT	597	PAJAY	1096
BEAUVOIR DE MARC	1094	PENOL	339
BOSSIEU	295	PLAN	252
BRESSIEUX	120	ROYAS	394
BRÉZINS	1821	ROYBON	1398
BRION	140	SAINT-AGNIN SUR BION	937
CHAMPIER	1278	SAINT-CLAIR SUR GALAURE	295
CHATENAY	453	SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-GEOIRS	3019
CHATONNAY	2049	SAINT-GEOIRS	524
COMMELLE	834	SAINT-HILAIRE DE LA CÔTE	1507
CULIN	800	SAINT-JEAN DE BOURNAY	4597
FARAMANS	971	SAINT-MICHEL DE SAINT-GEOIRS	317
GILLONNAY	1029	SAINT-PAUL D'IZEAUX	334
LA CÔTE SAINT-ANDRÉ	5206	SAINT-PIERRE DE BRESSIEUX	730
LA FORTERESSE	316	SAINT-SIMÉON DE BRESSIEUX	2978
LA FRETTE	1128	SAINT-ANNE SUR GERVONDE	619
LE MOTTIER	718	SARDIEU	1048
LENTIOL	228	SAVAS-MEPIN	865
LIEUDIEU	340	SEMONS	404
LONGECHENAL	598	SILLANS	1927
MARCILLOLES	1035	THODURE	752
MARCOLLIN	657	TRAMOLE	556
MARNANS	162	VILLENEUVE DE MARC	1164
MEYRIEU LES ETANGS	943	VIRIVILLE	1628
TOTAL = 53 961 habitants			

Le graphique suivant permet de classer les communes par taille de population. La Côte Saint André compte plus de 5 000 habitants ; Saint de Bournay environ 4 600 habitants ; Saint Etienne de Saint Geoires et Saint Siméon de Bressieux comptent environ 3000 habitants ; Chatonnay 2 050 habitants ; les 49 autres communes ont une population inférieure à 2 000 habitants.



2.2.7 DOCUMENT D'URBANISME

Bièvre Isère Communauté est dotée de la compétence Plan Local d'Urbanisme depuis le 1^{er} décembre 2015. La collectivité conduit en parallèle l'élaboration de deux PLUi. Ces procédures ont été initiées en 2015, l'une par Bièvre Isère Communauté, l'autre par la Région Saint Jeannaise.

Le présent document concerne la mise à jour des zonages d'assainissement Eaux Usées de Bièvre Isère Communauté, dans le cadre de la prise en compte de l'assainissement dans les documents d'urbanisme.

2.2.8 CARTE DES ALEAS

Les 54 communes possèdent une carte des aléas (inondations, crues torrentielles, glissement de terrain...).

Le zonage a tenu compte des zones concernées par des glissements de terrain. Sur ces terrains, il n'est pas envisageable d'infiltrer les eaux pluviales.

3 ETAT DES LIEUX DE L'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

3.1.1 ORGANISATION ET GESTION

En l'état actuel, les communes disposent de la compétence « eaux pluviales » et assurent donc l'exploitation, l'entretien et la gestion de leurs réseaux et fossés d'eaux pluviales.

Aucune commune ne dispose d'un règlement Eaux Pluviales.

3.1.2 DESCRIPTION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Commune	Régime administratif loi sur l'eau (points de rejet EP et ouvrages de régulation)	Type de gestion des eaux pluviales	Dysfonctionnements / Capacité actuelle des collecteurs d'eaux pluviales
ARTAS	Aucun	Puits d'infiltration au Cinquin, au château et à Tarnézizu Ouvrage de rétention avec rejet d'un débit de fuite de 20 l/s vers le Cleusot à Chaplanière	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
ARZAY	Aucun	Fossés avec rejet au Suzon	Ruissellement chemin de la Combe et RD 51 et 11 Terrains argileux
BALBINS	Aucun	Fossés	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial. Création de bassins prévus par le syndicat pour la gestion des ruissellements sur coteaux.
BEAUFORT	Aucun	Réseau pluvial avec rejet dans une combe dirigée vers le ruisseau de La Raille Puits d'infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
BEAUVOIR DE MARC	Aucun	Réseau pluvial avec rejet dans les fossés, puis dans la Gervonde, l'Amballon, le Charavoux, la Combe Fournier	Zone sensible au ruissellement : la Combe Fournier
BOSSIEU	Aucun	Fossés avec rejet dans le Suzon Bassin de rétention de la Guillotière (sous le cimetière) avec rejet au fossé	Buses du canal du Moulin et sous la RD 51 de capacité insuffisante Terrains argileux
BRESSIEUX	Aucun	Réseau pluvial avec rejet aux fossés Puits d'infiltration dans le centre village et au pied des escaliers du château	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial Problème de charriage au château
BREZINS	Aucun	Fossés au-dessus RD 518-519 et quelques tronçons eaux pluviales dirigés vers puits d'infiltration Puits d'infiltration dans la plaine	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
BRION	Aucun	Fossés	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial ; ruissellement venant des coteaux

CHAMPIER	AP 38-2017-130-DDTSE01 Concernant les bassins d'infiltration de Combayoud	Réseau unitaire et fossés Puits et bassin d'infiltration	Ruissellement sur le parking des commerces et dans le lotissement du Bailly
CHATENAY	Aucun	Fossé et puits d'infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial ; inondation dans la plaine.
CHATONNAY	Aucun	Réseau unitaire dans le centre Réseau pluvial à St Christophe, avec rejet dans la Bielle	Non connu
COMMELLE	Aucun	Réseau unitaire Fossés et puits d'infiltration le long de la RD 51 2 bassins de rétention au Sud-Est du territoire communal	Ruissellement chemin du Fayard
CULIN	Aucun	Réseau pluvial dans le bourg avec rejet dans un pré Puits d'infiltration	Ruissellement sur les quartiers de Laurendière, de Lucle et rue du Centre Les fossés et conduites ont une capacité inférieure à un débit quinquennal voire à un débit biennal
FARAMANS	Aucun	Réseau pluvial dans le bourg avec rejet vers l'étang Puits d'infiltration	2 secteurs présentant des dysfonctionnements : Croze et Combat
GILLONNAY	Aucun	Réseau pluvial, puis 2 bassins d'infiltration et 2 de rétention ; 3 puits d'infiltration	Ruissellement rue Batine et montée de la Ratière
LA COTE SAINT ANDRE	AP 38-2017-00012 Concernant le rejet pluvial d'un ensemble immobilier - Site Allivet Bouvain	Réseau unitaire dans le bourg historique Réseau pluvial Principaux bassins : les Millierets, la Maillarde et les Charpillates	Ruissellement chemins du Biel, de la Colle, du Pré de la Chère, des Moulins, Jacques de St Georges, av.de Verdun, Camille Rocher et Jongkind
LA FORTERESSE	Déclaration de la plage de débordement du Rival	Réseau pluvial à la Combe, au bourg et au Mont, avec rejet au Rival Réseau pluvial à la Girauderie , la Valette, avec rejet dans les combes	Inondation du Rival
LA FRETTE	Aucun	Fossés Réseau pluvial des RD 73 et 1085 Puits d'infiltration pour les lotissements Triévoz, Primarey, Clos Agathe 3 bassins d'infiltration à la Boulu	Réseau pluvial insuffisant des RD 73 et 1085 Ruissellement de coteaux sur Pollardière et la Montagne (chemin de la Croix Rollin et de Gatipet)
LE MOTTIER	Aucun	Puits d'infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
LENTIOL	Aucun	Réseau d'eaux pluviales dirigé vers le ruisseau du Régrimay Puits d'infiltration et fossés	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial

LIEUDIEU	Aucun	Réseau pluvial routes de Cazeneuve et de Chatonnay, avec rejet dans le ruisseau du Rousset	Certaines traversées de route présentent une capacité insuffisante
LONGECHENAL	Aucun	Puits d'infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
MARCILLOLES	Aucun	Fossés et puits d'infiltration Bassins de rétention et d'infiltration des ZA Porte de Chambaran et Porte des Alpes	Ruissellement aux Nicolaux
MARCOLLIN	Aucun	Fossés et quelques tronçons eaux pluviales dirigés vers le ruisseau de Combeau	Problème de ruissellement de coteaux qui inondent le bas du Village
MARNANS	Aucun	Fossés et infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
MEYRIEU LES ETANGS	Concernant le bassin en aval de la RD 522	Réseau pluvial au Raffet, à la Combette, montée de la Grange, chemin du Ru, avec rejet dans les bassins d'infiltration et dans la Gervonde	Ruissellement sur la RD 522
MONTFALCON	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers le ruisseau de La Galaure	Le réseau du Village est sous-dimensionné en cas de gros orage
NANTOIN	Aucun	Fossés, bassin et puits d'infiltration Réseau pluvial du lotissement de l'Eguille avec rejet au fossé	Ruissellement lotissement de l'Eguille
ORNACIEUX	Aucun	Fossés, réseaux d'eaux pluviales et bassin de rétention. Pas de ruisseau sur la commune.	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
PAJAY	Aucun	Fossés Réseau pluvial de la rue du Centre avec rejet dans l'étang du Loup Puits d'infiltration Bassin de rétention en amont de Gourras	Ruissellement impasse des Millandières, chemin des Blaches, rue de la Gustinière, chemin de Pajay aux Roches au niveau du Bois Charvat
PENOL	Aucun	Fossés et puits d'infiltration Réseau pluvial route de la Côte (entre l'église et le chemin du château) avec rejet au fossé longeant la salle des fêtes Ouvrage de rétention de 11 m ³ pour les eaux de toiture de la salle des fêtes	Ruissellement montée de la Croze
PLAN	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers des combes.	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial

ROYAS	Aucun	Réseau pluvial chemin de la Source avec rejet au fossé Réseau montée de la Mule avec rejet dans un bassin naturel Réseau montée de Maleissa avec rejet au ruisseau Réseau pluvial route de Lyon avec rejet dans le canal de la Gervonde Réseau route de Vienne avec rejet dans la Gervonde	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
ROYBON	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers La Galaure	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
SAINT AGNIN SUR BION	Concernant les bassins de rétention des lotissements les Vernes et Champion	Réseau pluvial au bourg 2 bassins de rétention (lotissements les Vernes et Champion) avec rejet au fossé rejoignant le Bion Puits d'infiltration rue des Châtaigniers Fossé rejoignant la Combalot	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
SAINT CLAIR SUR GALAURE	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers La Galaure	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	Aucun	Réseau pluvial avec rejet dans le ruisseau des Marais et de la Coule Réseau pluvial de la ZA Grenoble Air Parc, avec rejet au bassin de rétention puis infiltration	Réseau Ø400 insuffisant route de l'aéroport occasionnant un ruissellement sur voirie
SAINT GEOIRS	Aucun	Réseau pluvial du village et de la route de la Forteresse, avec rejet dans la combe Beaumont rejoignant le Rival Réseau de la rue de la mairie puis rejet au fossé longeant la route de St Etienne de St Geoirs 2 puis d'infiltration pour les eaux de voirie du lotissement de Pont Berthier Réseau pluvial de la ZA à Cours avec rejet au fossé rejoignant la combe Robert Fossés chemin et montée du Veyron et à Tarmarin	Capacité insuffisante des ouvrages de traversée de la combe Beaumont Ruissellement chemin du Veyron
SAINT HILAIRE DE LA COTE	Aucun	Biel avec rejet dans les bassins d'infiltration de la mairie Réseau du Guillot et de Fournache avec rejet dans le bassin d'infiltration des Cigognes Fossé au Plantier avec rejet au fossé longeant la départementale	Débordement du Biel Ruissellement sur le chemin de Condelle
SAINT JEAN DE BOURNAY	Aucun	Réseau pluvial avec rejet à la Gervonde	Non connu
SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers le ruisseau de Saint Michel	Ruissellement importants venant des coteaux

SAINT PAUL D'IZEAUX	Aucun	Réseau du village avec rejet au fossé Réseau pluvial du Marron avec rejet au ruisseau rejoignant la Ravageuse Fossé au Girin avec rejet dans la combe Guérin	Terrains argileux
SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers le ruisseau	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	Aucun	Réseau pluvial de la Grande Rue et du Grand Champ avec rejet dans la Baise 2 puits rue Jallinière, 1 puits pour les eaux du parking de l'église, 1 pour la cour Notre Dame et 1 pour les eaux de toiture du bâtiment du stade de foot	Ruissellement route de Roybon (RD), rue Châteaufeuillet et Chapelière Capacité insuffisante du réseau du Grand Champ
SAINTE ANNE SUR GERVONDE	Aucun	Quelques fossés et tronçons de réseau pluvial Réseau pluvial de la montée du village et route de Chatonnay Infiltration sur les terrains	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
SARDIEU	Aucun	Réseau pluvial du bourg avec rejet aux fossés rejoignant le Poipon Puits d'infiltration au Poiponnier	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
SAVAS MEPIN	Aucun	Réseau pluvial du lotissement de Bonnevaux Fossés à Savas avec rejet dans l'Amballon Fossés à Mépin puis infiltration	Puits de la Fromentière sous dimensionné Canalisations à Savas (DN 150) et à la mairie sous dimensionnées
SEMONS	Aucun	Réseau pluvial chemins de la Fond Froide, des Grillettes, du Ru, des Noisetiers, de la Renarde, des Sources, chemin Neuf, des Fromentaux du Goubet, route de Beaurepaire, avec rejet aux fossés Réseau pluvial de la RD 51 et rejet au bassin de rétention du giratoire	Terrains argileux (en aléa de glissement de terrain)
SILLANS	Aucun	Réseau pluvial rue de la République, du Dr Jollans, du Sillon, rue Coche, de la Garenne et des Muriers Rejet à la Ravageuse Nombreux puits d'infiltration sur la RD - avenue Ambroise Carrier	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
THODURE	Aucun	Centre village : puits d'infiltration Champ Rousset : bassin de rétention La Ville, Champ de la Cour et du Voisin : l'exutoire des EP est le Fondon rejoignant la Baise Bouillat : puits d'infiltration ; réseau et fossés vers le Fondon Reste de la commune : fossés, soit infiltration, soit rejet vers le grand Etang, puis vers le Rif	Ruissellement sur le chemin de la Croix de Georges Buse Ø2000 du chemin de l'Etang Berger traversant le Rif insuffisante Buse Ø1000 mm du chemin du Verrier insuffisante

TRAMOLE	Aucun	Les Rollands : réseau puis rejet dans l'Agny Montée de la Croix Chevallier : réseau puis rejet dans le fossé longeant la RD 56 (route de Vienne) Lotissement situé en face de la mairie : bassin de rétention Route du Plan, en amont du lotissement : puits d'infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial
VILLENEUVE DE MARC	Aucun	Réseau pluvial du lotissement du Poyat, avec rejet dans l'affluent de la Valaise Réseau pluvial de la route du village avec rejet dans la Valaise	Non connu
VIRIVILLE	Aucun	Fossés et réseaux d'eaux pluviales dirigés vers le ruisseau Puits d'infiltration	Pas de problème particulier de ruissellement pluvial

Les eaux pluviales ne créent pas de manière générale de problème particulier sur les communes.

Des ruissellements sont constatés par endroit sur les communes de coteaux.

4 CONSEQUENCE DE L'URBANISATION FUTURE PREVUE PAR LE PLUI

Le tableau suivant présente les surfaces constructibles pour chaque commune et le mode de gestion des eaux pluviales envisagé.

Commune	Dénomination de la zone ouverte à l'urbanisation (lotissement, ZA, ZI...)	Surface imperméabilisée estimée (m²)	Mode de gestion des EP	Milieu de rejet
ARTAS	Lotissement chemin des Combettes ZA Chaplanière	20 000	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Molasses miocène du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme Alluvions des vallées de Vienne Le Charavoux
ARZAY	Village, les Vies Crozes, chemin des Sources, chemin de Bossieu, route de la mairie, chemin de la Combe, de la Diligence, route de Beaufort	2 100	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambaran Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Le Suzon
BALBINS	Fuseletière, Armanet, Revolet	3 600	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain ou si les terrains ne sont pas aptes à l'infiltration : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Pas de cours d'eau sur la commune
BEAUFORT	Pas de zone AU ; Secteur U au Village, Bas Beaufort, Chantabot, Les Roches	8 000	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux Saint Barthélémy, Le Suzon, Les Collières, La Raille, Combe Moussin
BEAUVOIR DE MARC	Les Granges, les Varilles	12 200	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme

			un exutoire naturel	Alluvions des vallées de Vienne Le Charavoux
BOSSIEU	Village, Guillotière, Grand Bossieu	2 100	Ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel Infiltration à la parcelle	Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambaran Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Le Suzon
BRESSIEUX	Bourg et Martorey	900	Ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel Infiltration à la parcelle	Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône
BREZINS	Le Ronzaret	22 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux Le Rival, Le Petit Rival
BRION	Pas de zone AU ; Secteur U au Village	1 200	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux de Saint Michel, Combe Robert
CHAMPIER	Le Chatelard et derrière la mairie	19 500	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire
CHATENAY	Pas de zone AU ; Secteur U au Village, Mont Rolland, La Patissière, Sarrazinay	5 000	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseau du Nivollon

CHATONNAY	Le Calvaire et Saint Christophe	24 000	Infiltration à la parcelle	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme La Bielle
COMMELE	Le Village, l'Eglise, Villarnoud	8 100	Infiltration à la parcelle	Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambaran Ruisseau des Eydoches
CULIN	Laurendière	7 100	Infiltration à la parcelle Emplacement réservé pour fossés/ noues	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon
FARAMANS	Chantemerle, Au Berthet, Combat	10 900	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Alluvions des vallées de Vienne (Vega, Gère, Vesonne) (FRDG319) Ruisseau du Suzon
GILLONNAY	Bourg (La Rue)	10 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel Emplacement réservé pour bassin en aval de la zone AU pour le Biel et la gestion des eaux pluviales	Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône
LA COTE SAINT ANDRE	Allivet Bouvain, Le Chuzeau, le Ponal, le Souillet ZA les Meunières	80 000	Au Nord du centre historique : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel Au Sud : infiltration à la parcelle	Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône Le Rival

LA FORTERESSE	Bourg, Chaperon, la Combe, La Valette, la Girauderie, le Mont	3 500	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône Le Rival
LA FRETTE	Chenavas, Pré du Four, route du Grand Lermps, de St Etienne de Saint Geoirs, Mignonettes ZI	18 500	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône Le Barbaillon
LE MOTTIER	Pas de zone AU ; Secteur U au Village, et le long de la RD71D	3 900	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Pas de cours d'eau sur la commune
LENTIOL	Le Village	2 000	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseau de Regrimay
LIEUDIEU	Le Grand Mollard	3 000	Infiltration à la parcelle	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambaran La Gère
LONGECHENAL	Le Village	6 600	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Pas de cours d'eau sur la commune
MARCILLOLES	Village	9 800	Infiltration à la parcelle	Alluvions de la plaine Bièvre-Valloire Le Rival et le Nivollon

MARCOLLIN	La Charrière	8 900	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux Les Collières, Combeau
MARNANS	Pas de zone AU ; Secteur U au Village	2 000	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux de La Pérouse, Rapillière, Queue noire
MEYRIEU LES ETANGS	Hameau de Chevron (Grand Pré)	8 600	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme La Gervonde
MONTFALCON	Pas de zone AU ; Secteur U au Village et Bonjean	1 300	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux La Galaure, La Galaveyson
NANTOIN	Village, Villeneuve Petit et Grand Nantoin, L'Eguille	5 000	Infiltration à la parcelle	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
ORNACIEUX	Pas de zone AU ; Secteur U au Village, Le Clos et Patassières	2 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Alluvions des vallées de Vienne (Vega, Gere, Vesonne) (FRDG319) Pas de cours d'eau sur la commune
PAJAY	Les Terres	14 700	Infiltration à la parcelle Emplacement réservé pour bassin de gestion des eaux pluviales	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire
PENOL	Village, Chapotière, Triévoz	2 300	Infiltration à la parcelle	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire Ruisseau des Eydoches

PLAN	Le Village	2 300	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseau Le Rival
ROYAS	Village, Maleissa	3 200	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme Alluvions des vallées de Vienne La Gervonde
ROYBON	Le Village, Les Adroits, Les Chambarans	25 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux La Galaure et ses affluents
SAINT AGNIN SUR BION	Mas des Mas	9 600	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel Emplacement réservé pour les bassins de rétention existants des lotissements	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Le Bion
SAINT CLAIR SUR GALAURE	Perousset-Haut	2 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux La Galaure et ses affluents
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	Rue des Apprets et à côté du collège Rose Valland ZI	56 600	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon La Coule et le Rival

SAINT GEOIRS	Cours	5 100	Infiltration à la parcelle	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Le Rival et le ruisseau de St Michel
SAINT HILAIRE DE LA COTE	Arguère (route des Alpes)	8 900	Infiltration à la parcelle	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône
SAINT JEAN DE BOURNAY	Les Cours, le Bessay ZA Pré de la Barre, le Dépôt et entrée de St Jean	58 000	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Alluvions des vallées de Vienne La Gervonde et la Bielle
SAINT MICHEL DE SAINT GEOIRS	Le Beu	2 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux Saint Michel
SAINT PAUL D'IZEAUX	Village, Chambard, Girin et le Marron	2 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations variées de l'avant pays savoyard dans BV du Rhône La Ravageuse
SAINT PIERRE DE BRESSIEUX	Le Grand Champ	10 800	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux Combe de l'Etang
SAINT SIMEON DE BRESSIEUX	Village, le Grand Champ, le Mollard, Bizolle, le Veau	43 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme La Baise et le Rival
SAINT ANNE SUR GERVONDE	Le Champ (stade)	5 700	Infiltration à la parcelle	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon La Gervonde

SARDIEU	Village et Poiponnier	11 100	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire Le Poipon
SAVAS MEPIN	La Fromentière, Bonnevaux, Chichatenay	7 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Alluvions des vallées de Vienne Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme L'Amballon
SEMONS	Village, Némoz, les Grillettes, le Laudiar	3 200	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire Formations du Pliocène supérieur peu aquifères des plateaux de Bonnevaux et Chambaran Le Suzon
SILLANS	Village	29 400	Infiltration à la parcelle	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire La Ravageuse
THODURE	Champ Rousset	9 000	Infiltration à la parcelle Emplacement réservé pour bassin de gestion des eaux pluviales	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme Ruisseau de la Pérouse et la Raille
TRAMOLE	Village, la Croix Chevallier	5 700	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme L'Agny
VILLENEUVE DE MARC	Village	12 300	Infiltration à la parcelle	Formations quaternaires en placages discontinus du Bas Dauphiné et terrasses Région de Roussillon La Valaise et la Gère
VIRIVILLE	Chansareux, Les Baytières, La Guillotière, La Robinière, Le Puits	26 800	Infiltration à la parcelle Si la zone est concernée par l'aléa de glissement de terrain : ouvrage de rétention avec rejet du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drome + complexes morainiques (FRDG219) Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire (FRDG303) Ruisseaux du Nivollon, La Pérouse, Fondon, Regrimay, Galaveyson, Rativeyron

Pour l'ensemble des zones ouvertes à l'urbanisation, le zonage préconise la gestion des eaux pluviales à la parcelle, soit par infiltration, soit par rétention (si le sol ne permet pas l'infiltration) avec rejet, soit au réseau communal d'un débit de fuite respectant la capacité de l'exutoire, soit au milieu naturel.

Ainsi toutes nouvelles constructions ou voiries devront être équipées d'ouvrage de stockage ou d'infiltration afin de ne pas apporter d'incidences sur le réseau actuel (se référer à la notice, en annexe).

5 ZONAGE ET REGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

5.1 CADRE REGLEMENTAIRE

Le zonage pour la gestion des eaux pluviales répond à une obligation réglementaire établie par l'article 36 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, réaffirmée par la loi ENE du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2. Il est clairement stipulé dans l'article L. 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par leurs 3° et 4° que :

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement :

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

On rappelle à titre d'information qu'en terme d'eaux pluviales, toutes les dispositions notamment du Code Civil et du Code Rural s'appliquent. Elles déterminent notamment les servitudes dites d'écoulement entre deux propriétés, ou entre une propriété et une voirie publique.

Cas particulier des aménagements concernant un bassin versant de plus de 1 hectare :

Tout aménagement correspondant à un bassin versant de superficie supérieure à 1 ha fera l'objet d'une déclaration voire d'une autorisation à la DDT de l'Isère, au titre de la Loi sur l'Eau, selon la rubrique 2.1.5.0 :

" Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20 ha = Autorisation

2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha = Déclaration. "

Dans le cadre de ces dossiers, des études de sols seront réalisées et permettront de déterminer le mode de gestion des eaux pluviales (soit par infiltration, soit par rétention).

5.2 GENERALITES

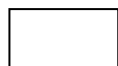
Le zonage s'est appuyé sur :

- le zonage du PLUi
- la carte des aléas
- les dysfonctionnements recensés dans le cadre des différents schémas directeurs menés,

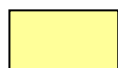
Sur les secteurs déjà urbanisés et afin de ne pas saturer les réseaux existants, il s'agit de privilégier l'infiltration des eaux pluviales. Le stockage des eaux pluviales avec rejet à débit limité sera préconisé, pour éviter la saturation des réseaux existants, dans les zones à risque de glissement de terrain où l'infiltration des eaux pluviales est à proscrire.

5.3 PROPOSITION DE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les plans réalisés pour chaque commune présentent la proposition de zonage suivante :



Zones naturelles ou agricoles à conserver, où l'imperméabilisation des terrains est limitée au maximum ;



Zones où les eaux pluviales sont gérées strictement à la parcelle préférentiellement par infiltration ou par rétention avec rejet à débit limité vers le réseau ou le milieu superficiel ;



Zones où les eaux pluviales sont gérées par rétention avec raccordement du débit de fuite soit vers le réseau public, soit vers un exutoire naturel (cours d'eau, fossé, plan d'eau) ; après accord gestionnaire. Zones où l'infiltration n'est pas envisageable



Zones où les eaux pluviales sont gérées prioritairement à la parcelle, où le raccordement sur le réseau public d'eaux pluviales est autorisé exclusivement pour les habitations existantes implantées en limite de voies publiques et ne concerne que les eaux pluviales qui s'écoulent naturellement vers ces voies publiques ;



Zones réservées au stockage et à la gestion des eaux pluviales ;

Le zonage a permis de déterminer les différents modes de gestion des eaux pluviales retenus sur les 54 communes sur la base du diagnostic de la situation actuelle, **en cohérence avec le document d'urbanisme**.

5.4 PROPOSITION D'UNE NOTICE CONCERNANT LES EAUX PLUVIALES A INTEGRER AU PLU

Pour toute nouvelle construction ou nouvel aménagement conduisant à l'imperméabilisation d'une surface, le stockage à la parcelle sera à privilégier.

Voir les bases de dimensionnement en annexe.

Sur les zones de glissement recensées sur la carte des aléas, l'infiltration des eaux pluviales n'est pas envisageable sauf si une étude spécifique confirme la faisabilité de l'infiltration. Il est donc préférable de ne pas urbaniser ces secteurs.

Règles générales

Des actions doivent être envisagées pour limiter l'imperméabilisation à l'échelle du particulier : par exemple, faire une voie d'accès en concassé plutôt qu'en enrobé, favoriser les espaces verts et les matériaux drainants dans l'aménagement des extérieurs,...

En parallèle de ces techniques, il est vivement conseillé de ralentir les débits d'eaux pluviales en favorisant une circulation de ces eaux dans un fossé à ciel ouvert plutôt que dans des tuyaux.

Nous rappelons que :

- tout système de gestion des eaux pluviales doit rester accessible
- il ne faut pas couvrir le système d'un revêtement étanche

6 ANNEXE – NOTICE EAUX PLUVIALES A ANNEXER AU PLUI
